



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 2 septembre 2021

BOURSES TALENTS 2021-2022

Lancement des inscriptions pour les bourses Talents 2021-2022

À partir de la rentrée 2021-2022, l'allocation pour la diversité dans la fonction publique est remplacée par le dispositif des bourses Talents, dont la campagne 2021-2022 est lancée jusqu'au 15 octobre prochain.

Dans la continuité des allocations pour la diversité dans la fonction publique, les bourses Talents forment un dispositif d'appui essentiel pour l'égal accès à un emploi de la fonction publique. Elles ont pour objectif de soutenir financièrement les candidats qui préparent un concours de la fonction publique de catégorie A ou B en leur accordant une aide d'un montant de 2 000 euros, distribué en deux versements de 1 000 euros.

Les personnes éligibles à ce dispositif sont les suivantes :

- les personnes inscrites auprès d'un organisme de préparation aux concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B, ainsi qu'à un emploi de magistrat ;
- les étudiants inscrits dans un cursus d'études supérieures visant expressément la préparation d'un ou plusieurs concours de la fonction publique et notamment ceux dans les instituts de préparation à l'administration générale et les centres de préparation à l'administration générale (IPAG/CPAG)
- les étudiants inscrits à une formation à distance dans un organisme proposant des cours de préparation aux concours administratifs. Ces étudiants doivent être accompagnés par un tuteur, une charte de tutorat qui vient encadrer les obligations respectives de chacune des parties doit être obligatoirement jointe au dossier de candidature.

Les critères d'éligibilité sont ceux qui s'appliquent aux demandes de bourses sur critères sociaux, les bénéficiaires des bourses Talents étant sélectionnés sous condition de ressources et de mérite. Les ressources et charges familiales ne doivent pas dépasser les plafonds fixés chaque année par le ministère de l'enseignement supérieur. Le mérite du candidat est apprécié en fonction de sa situation particulière, par exemple si son lieu d'habitation et de scolarité se situe dans un quartier de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale.

Les bourses Talents sont cumulables avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 octobre 2021 à 23h59 et les demandes se font exclusivement en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bourses-talents-campagne-2021-2022>

Pour tout renseignement sur le dispositif des bourses Talents, adressez vos demandes à pref-scad-eco@moselle.gouv.fr

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Noëly Ballabio : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle